



PLAN LOCAL D'URBANISME DE SACY

6.1.1 – Délibération d'approbation du zonage d'assainissement APPROBATION

Elaboration :
Projet arrêté le 19/12/2019
Approuvé le :

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNE-VESLE

Nombre de conseillers :		Date de convocation : 2 juillet 2008
En exercice : 51	Présents : 47	Date d'affichage : 3 juillet 2008
Votants : 47		

L'an deux mil huit, le 10 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes CHAMPAGNE - VESLE légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M. BZDAK Luc, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

MM Maréchaux Christophe (excusé), Baudou Jérémie, Delong Guy, Cullot Alain.

Mme Agnès Froment a été élue secrétaire.

54 / 2008	Approbation du zonage d'assainissement de la commune de Sacy
------------------	---

Vu la Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1224-10 et R.224-8,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés, et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 75/2007 en date du 13 décembre 2007 proposant le zonage d'assainissement de la commune de Sacy,

Vu la délibération n° 19/07 en date du 15 novembre 2007, de la commune de Sacy, approuvant le zonage d'assainissement collectif et non collectif,

Vu l'ordonnance de M. le Président du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne n° E08 0000 39/51 du 11 février 2008, désignant le Commissaire Enquêteur,

Vu l'arrêté communautaire n° 01/2008 en date du 16 avril 2008, soumettant le plan de zonage d'assainissement à enquête publique,

Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zonages d'assainissement à soumettre à l'enquête publique,

Considérant les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil communautaire est prêt à être approuvé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le zonage d'assainissement de la commune de Sacy tel qu'il est annexé à la présente,

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-10 et R.123-12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

DIT que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public

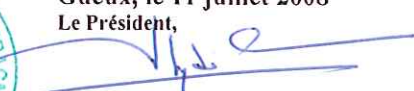
- à la mairie de Sacy aux jours et heures habituels d'ouverture,
- à la Préfecture de la Marne,

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité pré-citées.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication le **15 JUIL. 2008**



Extrait certifié conforme,
Gueux, le 11 juillet 2008
Le Président,


Luc BZDAK

**REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS**

15 JUIL. 2008

